

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'introduction des pétitions par voie numérique soulève un trop grand nombre de questions auxquelles il n'est pas donné de réponses dans la rédaction proposée dans ce projet de loi. Comment s'assurer que les pétitions numériques, qui ne sont pas contraignantes à éditer, ne serviront pas des objectifs totalement superflus ? Comment s'assurer qu'une personne ne signera pas à plusieurs reprises sur différentes adresses IP ?